



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – M. DEMEESTER Guillaume – Mme BLANCHARD Estelle — Mme THIMONIER Sylvie – Mme LAFOND Guylaine – M. MASSE Gérard – M. MIGNERE Gérard – Mme ROBERT Catherine – M. DURAND Francis – M. VERGNAUD Denis – Mme LABORIE Estelle - M. ANDRE Olivier – Mme LENFANT Véronique

Etaient absents et excusés : M. GIRAULT Pierrick – Mme BOUTINEAU Amélie

A été nommé secrétaire : Mme BLANCHARD Estelle

<u>Date de convocation :</u> 26/06/2026	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/06/2026 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sans modification.

Prochaines réunions : **Vendredi 2 septembre 2026 à 20h30**

1 – Finances

Point trésorerie

L'information est donnée en séance. La trésorerie est stable et nous allons recevoir un versement de 60 000 € concernant les subventions dans le cadre des travaux de l'école.

Point budgétaire

M. le Maire explique que suite au dernier conseil, des documents budgétaires à la mi-juin 2026 ont été transmis et vont être présentés aux élus lors de la séance.

M. le Maire explique au conseil que la section de fonctionnement représente le quotidien et qu'elle est stable d'une année sur l'autre. Lorsque la collectivité dégage un excédent de fonctionnement, cela permet d'abonder la section d'investissement (les projets). Le financement des projets se réalise également via les subventions d'équipement qu'il faut aller chercher. Les dotations diminuent et il faut le prendre en compte dans la réalisation des projets. Pour exemple, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était de 120 000 € il y a quelques années et est de 20 000 € en 2026. Cette année, la DCRTP a diminué de 17 500 €.

La volonté politique du Département de la Vienne est de continuer à soutenir les collectivités, même s'il a de moins en moins les moyens financiers de le faire. Notamment, l'Activ' perdurera jusqu'en 2028 mais avec des diminutions tous les ans.

Pour 2026, très peu de dossiers ont été retenus par la Préfecture pour ce qui est de la DETR-DSIL.

L'enjeu du mandat est de sécuriser les financements, via les subventions sollicitées, pour continuer à réaliser les projets.

M. le Maire fait un premier aparté suite à la sollicitation de la Présidente de l'association des Anciens combattants de ce jour. Elle demande au conseil de bien vouloir corriger une erreur matérielle sur le PV du conseil de mai 2026. La relecture du paragraphe concerné est faite. Suite à un échange entre les élus, il est décidé de remplacer les termes : « l'association des anciens combattants ne souhaite pas de changement » par « un des membres de l'association des anciens combattants ne souhaite pas de changement ».

M. le Maire fait un second aparté suite à la sollicitation du Président de l'association Piste de ce jour. Ce dernier avait envoyé un courrier concernant les mâts de la Couarde. Une réponse orale lui avait été faite lors de l'assemblée générale de l'association des anciens combattants puis au cours d'un conseil. Le Président de l'association réclame qu'une réponse écrite lui soit faite. Un courrier sera donc envoyé dans les prochains jours rappelant ce qui lui a été dit oralement et ce qui a été porté au PV.



2 – Travaux

Point sur les travaux de l'école

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil sur les travaux de l'école : l'entreprise Verrières Jardins Loisirs est venue sécuriser la pompe à chaleur qui se situe derrière les salles de classes ULIS et CM.

Point d'information concernant l'inauguration de l'école

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil sur l'inauguration de l'école qui se déroulera le samedi 19 septembre 2026 à 10h30. La collectivité est en attente de validation de l'invitation de la part de la Préfecture pour pouvoir les envoyer.

Point d'information / de réflexion concernant l'espace d'air de repos / loisirs de la Garenne

Monsieur le Maire souhaite échanger avec le conseil sur ce sujet. L'étang n'est pas aux normes et il constitue un poumon vert proche du centre bourg pour notre commune. Il explique au conseil qu'il est maintenant 2^{ème} vice-président du Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA).

L'idée est de réaliser un projet autour de cet étang afin de créer une zone humide en retravaillant la Dive. Il est possible de demander une subvention à l'Agence de l'eau. M. le Maire explique qu'il a appelé le propriétaire des parcelles adjacentes afin de voir, avec lui, si la commune pourrait les acquérir (3 parcelles pour 3580 mètres carré).

Délibération 20260107MC01

Monsieur le maire propose au conseil de prendre une délibération de principe concernant le projet de l'étang. Ce projet aura pour objectifs de :

- Préserver cet espace ;
- Travailler avec le SMVA qui détient la compétence en la matière ;
- Régulariser la situation de l'étang ;
- Solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau ;
- Faire réaliser une étude préalable (nécessaire pour solliciter des subventions) et la prendre en charge financièrement sur les deniers de la commune, le cas échéant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Décide de valider les actions listées ci-dessus et de signer tous les documents s'y rapportant

M. MASSE explique qu'il s'est rendu à la réunion Transition Ecologique Environnement Gémapi Eau Potable (TEEGEP) de la CCVG et qu'il était question des rivières (visite d'une zone humide à Queaux).

Point d'information concernant la sécurisation de l'accès au kiosque à pizzas

Monsieur le Maire souhaite échanger avec le conseil sur ce sujet : un repreneur va arriver prochainement et dans ce cadre, M. le Maire a demandé à ce que l'accès au kiosque soit revu. Une terrasse ainsi que quelques marches vont donc être installées.

Point d'information concernant les travaux réalisés au niveau du parking du pôle de santé

Monsieur le Maire souhaite faire un point avec le conseil sur les travaux qui ont été réalisés. M. le Maire rappelle que la CCVG a pris en charge une partie de ces travaux. Il reste quelques plantations à faire. Se pose la question de l'installation d'un totem à l'entrée de ce parking, avec tous les professionnels de cette zone. Une subvention pourra être demandée auprès de la CCVG pour ce totem.

Point d'information concernant le projet Sausseau

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil sur ce projet : le permis d'aménager est toujours en cours d'instruction (fin du délai de 4 mois pour cet été). Une réunion sera organisée en septembre avec les partenaires. L'architecte sera également relancé afin de pouvoir faire une présentation du projet à la commission bâtiments, par rapport au marché couvert, notamment.

Point d'information concernant l'enfouissement des réseaux route de Bouresse

Suite à la réception d'une offre de prix de la part du Syndicat Energies Vienne, pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public route de Bouresse, Monsieur le Maire souhaite rappeler au conseil que, pour ce qui est de l'éclairage public, en 2025, a été décidé un transfert de compétences, de la commune vers le Syndicat Energies Vienne.



Ainsi, la proposition tarifaire de 69 384.30 € TTC sera répartie comme suit :

- 50 % pris en charge par le Syndicat Energies Vienne ;
- 50 % pris en charge par la commune, sur la section de fonctionnement avec un étalement de la dépense sur 15 ans à compter de la fin des travaux. Soit, pour une fin de travaux en 2026, un paiement annuel de 2312.81 € de 2027 à 2042.

3 – Ressources humaines

Mme BLANCHARD prend la parole et explique que les 2 agents concernés par les délibérations ci-dessous n'ont pas eu d'avancement de grade depuis 2018.

Création d'un emploi permanent – avancement de grade – adjoint du patrimoine principal 1ère classe

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la campagne d'avancement de grade 2026 proposée par le CDG86, deux agents pouvaient prétendre à un avancement de grade sans examen, dont l'agent occupant le poste de responsable de la médiathèque. Cet avancement de grade nécessite la création d'un nouveau poste au tableau des effectifs de la commune. M. le Maire sollicite donc le conseil en ce sens avec la proposition de délibération ci-dessous.

Délibération 20260107MC02

Création d'un emploi permanent – Avancement de grade – Adjoint du patrimoine principal 1ère classe

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 01/11/2026, un emploi permanent de bibliothécaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 19/35^{ème}.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Pour

ARTICLE 1

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de bibliothécaire à temps non complet à raison de 19/35ème, à compter du 01/11/2026.

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget 2026.

Création d'un emploi permanent – avancement de grade – adjoint d'animation principal 1ère classe

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la campagne d'avancement de grade 2026 proposée par le CDG86, deux agents pouvaient prétendre à un avancement de grade sans examen, dont l'agent occupant l'un des postes de surveillance de garderie, de cantine et de cour. Cet avancement de grade nécessite la création d'un nouveau poste au tableau des effectifs de la commune. M. le Maire sollicite donc le conseil en ce sens avec la proposition de délibération ci-dessous.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20260107MC03

Création d'un emploi permanent – Avancement de grade – Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil de créer, à compter du 01/11/2026, un emploi permanent d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 19/35^{ème}.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Pour

ARTICLE 1

De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'animateur à temps non complet à raison de 19/35^{ème}, à compter du 01/11/2026.

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget 2026.

Tableau des effectifs

M. le Maire explique au conseil que suite à ces deux délibérations créatrices de nouveaux postes, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'acter cela dans le tableau des effectifs de la collectivité.

Délibération 20260107MC04

Monsieur le maire présente au conseil municipal le nouveau tableau des effectifs de la collectivité ainsi qu'il suit (cf. PJ).

Il est précisé que les 2 postes sur les lignes grisées ont vocation à être supprimés à la suite de la nomination des agents concernés à compter du 01/11/2026 :

Service	Filière	Cat.	Grade	Fonction	Quotité du poste	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Nbre de postes	Poste pourvu
Administratif	Administrative	A	Attaché territorial (contractuel)	Secrétaire générale de mairie	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif	Agent administratif	35 h	oui	1	x
Administratif	Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Chargé d'accueil	35 h	oui	1	x



Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe (contractuel)	Agent polyvalent bâtiments/espace s verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent bâtiments/espace s verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent bâtiments/espace s verts/voirie	35 h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35h	oui	1	x
Technique	Technique	C	Adjoint Technique	Agent d'entretien des locaux et de surveillance de cour	35 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 1 ^{ère} classe	Aide maternelle	25 h	oui	1	x
Scolaire	Médico-sociale	C	Atsem Principal 2 ^{ème} classe	Aide maternelle	16 h	oui	1	x
Scolaire	Technique	C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	Aide maternelle	18.50 h	oui	1	x
Périscolaire	Technique	C	Adjoint Technique	Cuisinier	26 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	Animateur	19 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Animateur	19 h	oui	1	x
Périscolaire	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe (contractuel)	Animateur	22 h	oui	1	x
Culturel	Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Bibliothécaire	19 h	oui	1	x
Culturel	Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Bibliothécaire	19 h	oui	1	x

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Décide de valider le tableau des effectifs ci-après

Démarche de prévention des risques professionnels et création de la fonction d'Assistant de Prévention

M. le Maire explique au conseil que suite à la réalisation de la formation « assistant de prévention » par l'un des agents, il est maintenant nécessaire de le nommer « assistant de prévention » pour la commune. Il explique que cette mission est cadrée par trois documents :



- La délibération (projet ci-dessous)
- La lettre de cadrage
- L'arrêté de nomination

M. le Maire explique au conseil que l'agent s'est porté volontaire pour réaliser cette mission et que cela va probablement engendrer de nouvelles dépenses pour la collectivité.

Mme BLANCHARD explique qu'il y aura une temporalité pour la mise en place du plan d'actions en lien avec le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel (DUERP). La 1^{ère} mission de l'agent va être d'aller à la rencontre de chaque collègue pour faire une évaluation du poste.

Délibération 20260107MC05

Désignation d'un Assistant de Prévention en matière de Santé et de Sécurité au Travail

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, et notamment l'article L-4121-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention),

Considérant que l'autorité territoriale doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Pour :

Article 1 :

De désigner Mme CUGNY Lucie, adjoint administratif en charge, notamment, de l'accueil, de la voirie, de l'urbanisme et de la comptabilité, en qualité d'Assistante de Prévention à compter du 06/07/2026 au sein des services et conformément à la lettre de cadrage annexée à l'arrêté de nomination.

Article 2 :

L'Assistante de Prévention assiste et conseille l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que dans les actions de prévention destinées à améliorer les conditions de travail des agents.

Article 3 :

Dans le cadre de ses missions, l'Assistante de Prévention participe notamment :

- A l'identification et à l'évaluation des risques professionnels ;
- A la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- A la sensibilisation et à l'information des agents en matière de santé et sécurité au travail ;
- Au suivi des actions de prévention mises en œuvre par la collectivité ;
- A la préparation des visites et contrôles relatifs à la sécurité des agents.

Article 4 :

L'intéressée bénéficiera de la formation réglementaire nécessaire à l'exercice de ses missions ainsi que du temps nécessaire à leur accomplissement.



Questionnement concernant le changement d'horaires de l'équipe administrative

M. le Maire expose au conseil que traditionnellement, durant les congés d'été, l'équipe administrative ouvre ses services au public seulement les matins de 9h00 à 12h00. M. le Maire souhaite en échanger avec les autres élus avant de prendre une décision pour l'été 2026. Après échanges, le conseil décide que pour l'été 2026 la mairie sera ouverte au public tous les matins ainsi que le mercredi après midi de 14h00 à 17h00.

4 – Questions diverses

Point d'information concernant le plan canicule

M. le Maire souhaite expliquer au conseil ce qui a été mis en place pour les personnes vulnérables de la commune.

M. le Maire souhaite également informer le conseil que depuis le mercredi 17/06/2026 il a pris la décision, avec les élus référents de l'équipe technique et en raison des fortes chaleurs, de modifier leurs horaires de travail ainsi qu'il suit et jusqu'à nouvel ordre :

Mickael		
	Ancien horaire	Nouvel horaire à compter du mercredi 17/06/2026
Lundi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Mardi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Mercredi	8h00-12h00	7h00-11h00
Jeudi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Vendredi	8h00-12h00 / 13h15-16h15	7h00-12h00 / 13h15-15h15
Dominique		
	Ancien horaire	Nouvel horaire à compter du mercredi 17/06/2026
Lundi	8h00-12h00 / 13h15 - 17h00	7h00-12h00 / 13h15 - 16h00
Mardi	8h00-12h00 / 13h15 - 17h00	7h00-12h00 / 13h15 - 16h00
Mercredi	8h00-12h00 / 13h15 - 17h00	7h00-12h00 / 13h15 - 16h00
Jeudi	8h00-12h00 / 13h15 - 17h00	7h00-12h00 / 13h15 - 16h00
Vendredi	8h00 - 12h00	7h00-11h00
Christophe		
	Ancien horaire	Nouvel horaire à compter du mercredi 17/06/2026
Lundi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Mardi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Mercredi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Jeudi	8h00-12h00 / 13h15-17h15	7h00-12h00 / 13h15-16h15
Vendredi	8h00-12h00 / 13h15-16h15	7h00-12h00 / 13h15-15h15

Convention avec le Département de la Vienne

M. le Maire explique au conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de la part du président du Département de la Vienne accompagné d'une convention. Cette dernière a pour objet de sécuriser juridiquement les conditions de traitement des données à caractère personnel nécessaires au fonctionnement du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB).

La convention est jointe à la présente note.

Délibération 20260107MC06

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention citée en objet et jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autoriser le maire à signer cette convention et les documents s'y rapportant.

Convention avec CRT Colibri

M. le Maire explique au conseil qu'il a été destinataire d'une proposition de convention de la part du Centre de Ressources Territorial (CRT) du Colibri (porté par l'EHPAD Les Tilleuls). L'EHPAD l'Orée du Verger a d'ores et déjà signé cette convention et est un lieu d'activité pour les bénéficiaires. Le CRT étant financé par l'ARS, l'offre est gratuite pour les bénéficiaires ainsi que pour les partenaires. Dans la pratique, ce qui peut être attendue de la commune par le CRT est la mise à disposition de locaux, ponctuellement, et du relais en termes de communication des actions sur le territoire.

La convention est jointe à la présente note.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20260107MC07

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention citée en objet et jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autoriser le maire à signer cette convention et les documents s'y rapportant.

Convention chantier loisirs été 2026

M. le Maire laisse la parole à Mme BLANCHARD : il y aura à ce jour 6 jeunes d'inscrits et la convention est à titre indicatif. Un bénévole proposera de la sculpture sur pierre. Ce dernier sera donc invité à manger le midi avec les jeunes. L'entreprise MIGNERE a été sollicitée pour la fourniture de la peinture, afin de créer des jeux de sol dans la cour de l'école. Le chantier se déroulera du 6 au 8 juillet 2026 au niveau de l'école, avec un vernissage le jeudi 9 juillet à 18h00. Le vendredi 10 juillet le chantier sera au niveau du pôle périscolaire afin de repasser sur le circuit vélo. Les chantiers se dérouleront de 8h00 à 12h00, suivis du déjeuner de 12h00 à 13h00.

Délibération 20260107MC08

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention citée en objet et jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Autoriser le maire à signer cette convention et les documents s'y rapportant.

Rapport d'activité 2025 CCVG

M. le Maire présente aux élus le rapport qui a été mis à leur disposition et rappelle que ce rapport retrace toutes les compétences de l'EPCI.

Délibération 20260107MC09

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport cité en objet et jointe à la présente délibération et qui a été distribué aux élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

Valide le fait que la présentation du rapport a été réalisée ainsi que des échanges.

Retour sur le conseil de l'école et point d'information sur la rentrée scolaire (effectifs 2026-2027)

M. le Maire laisse la parole à Mme BLANCHARD et M. DEMEESTER qui étaient présents lors du conseil du 11/06/2026.

Mme BLANCHARD explique qu'il y a eu seulement 4 fiches d'incident. Suite aux travaux, il manque toujours les clés des locaux techniques, des extincteurs et le plan d'évacuation. Il y a eu 2 sorties financées par l'APE pour les maternelles (268 €) et les élémentaires (993 €). La remise des livres, sur la communication, a été réalisée la semaine dernière avec M. le Maire, les enfants étaient très contents. Un bus a été prévu et financé par la commune pour les emmener à la Couarde le 3 juillet. La fête de l'école a été décalée au 3 juillet à 18h00. Le thème de la rentrée sera la communication, via l'émission de radio, de la percussion corporelle et le langage des signes. Un point a été réalisé sur les petits travaux à faire durant les congés d'été. Concernant la cour des maternelles, un devis avait été réalisé pour enlever le goudron et évaluer la santé des arbres. Il n'y aura pas de suite à ces devis car la maitresse ne souhaite plus utiliser cette espace en tant que cour de récréation et préfère aller sur le pôle périscolaire.

Concernant les effectifs, il y aura à la rentrée :

- 5 PS
- 8 MS
- 11 GS
- 10 CP
- 13 CE1
- 20 CE2
- 15 CM1
- 10 CM2
- 12 ULIS

Dont 4 élèves venant de Bouresse, 1 d'Usson et 1 de Sillars.



Retour sur la fête de la musique

M. le Maire laisse la parole à M. VERGNAUD mais souhaite d'abord féliciter le comité des fêtes pour cette belle organisation avec les bénévoles.

M. VERGAUD explique que la fête de la musique met en avant la commune et que les food truck et le boulanger étaient satisfaits de leurs ventes.

Point d'information concernant la commémoration de la Couarde

M. le Maire souhaite faire un point organisationnel à l'approche de cet événement et rappelle quelques temps forts comme :

- 9h15 : rassemblement place de l'église
- 10h15-10h25 : RDV sur le parvis de la mairie
- 11h00 : RDV à la Couarde

Point d'information concernant la fête communale

M. le Maire souhaite faire un point organisationnel à l'approche de cet événement du samedi 11 juillet et rappelle que les bénévoles seront en action dès le mardi soir.

M. VERGNAUD annonce que la fanfare commencera à jouer à 19h00 pour 2 sessions de 45 minutes avec une pause entre les deux. A 21h00, le concert débutera pour s'achever juste avant le feu d'artifice. Au menu : moules-frites ou kebab-frites.

Retour sur la réunion « participation citoyenne »

M. le Maire souhaite faire un retour au conseil sur cette réunion qui s'est déroulée en présence du major MOREAU : rappel du dispositif.

5 – Tour de table

M. le Maire

La semaine prochaine les travaux concernant l'antenne relais vont débuter, pour une installation du mât prévu semaines 35-36. L'antenne sera opérationnelle pour septembre-octobre 2026.

Le nouveau sous-préfet devrait arriver la mi-juillet.

Mme BLANCHARD

Le repas avec les bénévoles de l'aide aux devoirs et de la méditation s'est bien passé. Ils étaient 10, dont Mme ROBERT et Mme BLANCHARD, et remercient la commune pour le repas.

Une rencontre avec Nathanaelle de la MJC21-Bouliat a eu lieu la semaine dernière en présence du maire.

M. MASSE

Vendredi dernier, il s'est rendu à une réunion concernant le débroussaillage. Il a récolté beaucoup d'information et des flyers pourront être déposés en mairie à destination des habitants. La commune est concernée de part la forêt de Verrières.

M. MASSE fait part au conseil qu'un administré a eu des propos inappropriés à l'égard des agents du service technique en mairie et que cela devra être repris avec la personne concernée.

M. DURAND

Il y a eu une réunion de l'association de tennis. L'assemblée générale aura lieu en septembre. Il y a une diminution des adhérents. Un tournoi est organisé fin août-début septembre et du padel sera mis en place à compter de septembre sur la commune de Civaux avec des prix attractifs. Enfin, il constate l'absence de bancs au niveau du terrain de tennis de Verrières.

M. VERGNAUD

Il s'est rendu à la commission sports et loisirs de la CCVG. Ce qui est souhaité c'est que chaque commune participe à l'action « sportez vous bien ». Un point sur les 4 piscines communautaires a été réalisé : du fait des difficultés de recrutement des maîtres-nageurs, elles n'ont pas pu toutes être ouvertes durant la canicule.

Concernant l'assemblée générale du tennis de table, la section jeunes progresse avec 15 personnes. L'association doit se mettre en lien avec le club de foot pour avoir plus de créneaux les mercredis au niveau de la salle polyvalente.

Concernant le FC3V : 2000 e de perte et ils finissent 3^{ème} de R2 (élite départementale) et un budget de 117 000 €.

Concernant l'ACCA : le bilan est positif avec 25 chasseurs.



Mairie de VERRIERES

Mme LENFANT

La 2^{ème} réunion d'organisation d'Octobre Rose 2026 s'est tenue. Une prochaine aura lieu le 16 septembre. La marche sera organisée sur les communes de Verrières et de Lhommaizé.

La guingette a envoyé son programme mais il sera nécessaire de revoir avec eux le lieu exacte d'installation (zone enrobée et non enherbée).

Fin de séance

A VERRIERES, le 01/07/2026

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Estelle BLANCHARD

